

DISCOURS du Président - Signature 20 novembre 2017

Je souhaite, faire de la condition de vie des habitants de notre territoire une priorité. Vous le savez.

Le développement dans toutes ses dimensions – économique, social...et les grands projets constituent les bases d'une politique communautaire ambitieuse. Celle que nous portons ensemble, parfois pour rattraper le passé mais avant tout pour servir l'avenir.

Pour autant les services de proximité, ceux rendus au quotidien, qu'on a tendance à oublier – sauf quand cela ne marche pas – sont au moins aussi difficile à mettre en œuvre et à exercer.

L'exercice des compétences eau et assainissement rentre dans ce double cadre, il impose la mise en œuvre des projets structurants et des services de proximité, de garantir au meilleur prix la quantité et la qualité de l'eau traitée.

Depuis 1 an maintenant, nous avons fait le choix de la concession. C'était le 15 décembre 2016.

Depuis 1 an maintenant, nous avons conduit les procédures et les négociations, pas toujours faciles mais toujours respectueuses, dans l'objectif d'obtenir le meilleur.

J'entends par meilleur, la qualité du service rendu, le prix mais aussi une nouvelle impulsion. Celle qui nous permettra d'offrir et de garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée et des eaux de baignade par un service moderne et accessible à tous.

Je remercie Monsieur Antoine Vincileoni Vice-Président, déjà désigné par mon prédécesseur, à qui j'ai renouvelé toute ma confiance, qui a mené l'ensemble de ces négociations.

Je remercie les membres de la commission DSP, les Maires de la CAPA.

Je remercie:

- Monsieur Frédéric VAN HEEMS Directeur général de Veolia Eau France,**
- Monsieur Alain GROSSMANN Directeur de la Zone Méditerranée,**
- Monsieur Romain ASCIONE Directeur du centre régional CORSE KYRNOLIA.**

Pour la qualité des offres remises, tant sur le fond que dans la forme.

Je remercie les équipes du délégataire.

Je remercie les services de la CAPA.

Je remercie Monsieur Jean-François Harry d'Artelia notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

En quelques chiffres, nous renouvelons notre confiance à la CEO Kyrnolia pour 12 ans, pour un montant global de 168 M€. Ce n'est pas rien.....

Notre signature, ce jour, impacte près de 80 000 habitants, 42 000 abonnés du service.

Bien que nous ayons le niveau d'équipement le plus performant sur l'île, 84% des abonnés verront leur facture d'eau diminuer ou rester stable. Nous restons ainsi dans la moyenne basse des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Données de la procédure et des contrats

Les services publics de l'eau et de l'assainissement sont gérés sous forme de délégation de service public. Le contrat du service de l'eau date de 1992 et celui de l'assainissement de 2005. Ces deux contrats prennent fin le 3 décembre prochain.

En 2016, un assistant à maîtrise d'ouvrage (groupement Artelia, Calia Conseils et Me Nesa) a été chargé de faire le bilan de ces contrats, analyser les différents modes de gestion pour ces services et assister la CAPA pour leur mise en oeuvre. A la suite de cette étude, le Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 a décidé de poursuivre sur le mode de gestion actuel et de lancer des procédures de concession de type affermage.

Deux cahiers des charges ont été établis. Ils intègrent de nouvelles prestations et des prestations supplémentaires éventuelles (options), l'objectif de la CAPA étant d'améliorer la qualité des services et de les moderniser. Le cahier des charges du service de l'eau potable prévoit par exemple des engagements sur le rendement du réseau et la mise en place de la télérelève en option.

Deux procédures de concessions ont été lancées début 2017. Ces procédures comportent une phase "Candidature", une phase "Offre" et une phase "Négociation".

Seule l'entreprise Kyrnolia a présenté une candidature.

Les offres remises par la suite par Kyrnolia étaient de bonne qualité mais pas acceptables en l'état car trop chères.

Au moment d'ouvrir les négociations, le président de la CAPA a rappelé la volonté de la collectivité de poursuivre sur le mode de gestion actuel, qui donne satisfaction, en améliorant et modernisant le service tout en contenant les prix.

Les négociations se sont déroulées entre juillet et octobre. Il y a eu 3 réunions pour chaque contrat et à chaque fois des échanges de questions / réponses. Une dernière réunion de mise au point des contrats a eu lieu le 16 octobre.

Ces négociations ont permis d'avoir une vision claire de la prestation proposée pour décider des options à retenir ou pas et de ramener les tarifs à un niveau satisfaisant.

La mise en place d'une tarification sociale et progressive a été retenue. Elle est accompagnée d'une augmentation des parts fixes pour les résidences secondaires. Cette augmentation s'explique par le fait que ces résidences bénéficieront des tranches basses car elles ne consomment pas toute l'année, et aussi parce qu'elles font augmenter les charges du service : les infrastructures et le service doivent être dimensionnés en fonction d'elles même si elles ne consomment que pendant une courte période.

L'offre obtenue permet d'améliorer les prestations par rapport au contrat actuel. Il est prévu, entre autres, de porter le rendement du réseau à 80 % d'ici 2029, déployer un système de télérelève, suivre le milieu naturel et la qualité des eaux de baignade sur les plages proche des infrastructures d'assainissement et d'augmenter la quantité de renouvellement effectué par le concessionnaire.

Toutes ces prestations seront réalisées sans augmenter la facture d'eau des abonnés qui consomment moins de 150 m³ par an. Ils représentent environ 84% des abonnés.